

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	07 juillet 2020	Séance du : 15 juillet 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le 15 juillet, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Paulhan sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Présents : 43		
Absents : 0		
Représentés : 2		

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault) représenté par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents :

Objet : Détermination du nombre de Vice-Présidents.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau de la Communauté de communes est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Il précise que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Selon cette disposition, le Conseil de la Communauté de communes du Clermontais comprenant 45 membres, le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à 9.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Selon cette disposition, le Conseil de la Communauté de communes du Clermontais comprenant 45 membres, le nombre de vice-présidents pourrait être porté à 13.

Monsieur le Président propose au Conseil de fixer à 10 le nombre de Vice-présidents.

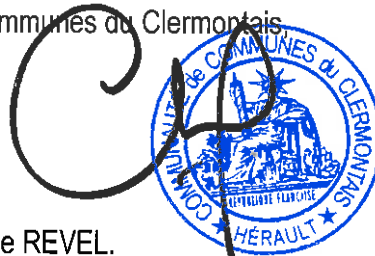
Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

FIXE le nombre de Vice-présidents à 10.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois



Claude REVEL.